

Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu tenue le 16 janvier 2024, à 19 h 30 sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, Maire. Cette séance ouverte au public s'est tenue à la Mairie de la Municipalité, située au 1111, rue du Parc. Elle est diffusée en direct sur Facebook et est disponible sur la chaîne YouTube de la Municipalité dans les 48 heures suivant sa levée.

Présences :

Table with 3 columns: Name, Title, Status. Lists Mayor Alain Chapdelaine and six councilors with their respective titles and attendance status.

Autres présences :

Francis Dubreuil, directeur général adjoint, opérations et greffier-trésorier adjoint.

1. OUVERTURE

2024-01-01

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le greffier-trésorier constate que le quorum est atteint et le président déclare l'assemblée ouverte.

2024-01-02

1.2 MOMENT DE RÉFLEXION

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil observent un bref moment de recueillement.

2024-01-03

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR



Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'adopter l'ordre avec l'ajout du point 2.5 – Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires du conseiller du district numéro 1 – Steve Coll :

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Moment de réflexion
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption de procès-verbaux

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Renouvellement de l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge
- 2.2 Nominations des membres élus et de citoyens au CCU
- 2.3 Dépôt du rapport annuel concernant l'application du règlement de la Municipalité sur la gestion contractuelle
- 2.4 Nominations de membres au comité Municipalité amies des aînés 2023-2025
- 2.5 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller du district numéro 1 - Monsieur Steve Coll

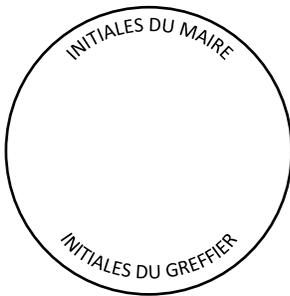
3. RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Adoption de la grille salariale 2024 des employés du camp de jour municipal
- 3.2 Autorisation affichage des postes pour le camp de jour municipal
- 3.3 Embauche - Pompier recruté

4. COMMUNICATION

5. FINANCES

- 5.1 Dépôt du certificat de disponibilité budgétaire
- 5.2 Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiements (comptes payés et comptes à payer)
- 5.3 Autorisation de paiement du décompte 9 pour la caserne – 859, rue Principale
- 5.4 Approbation de la liste des dépenses incompressibles prévues pour l'année 2024



5.5 Autorisation de dépenses pour l'achat de livres et périodiques destinés à la collection municipale de la bibliothèque

6. BIENS ET SERVICES

6.1 Octroi de contrat - Location d'un photocopieur

7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES

7.1 Adoption - Règlement 445-2023 établissant les taux de taxes, les tarifs de compensations et les conditions de perception pour l'année 2024

7.2 Avis de motion et dépôt - Règlement 446-2024 établissant la tarification de divers services municipaux.

8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

8.1 Dépôt du rapport du mois précédent sur l'émission des permis

8.2 Dépôt et adoption du procès-verbal du CCU du 12 décembre 2023

8.3 Demande de dérogation mineure – 728, Côte Saint-Jean

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

12.1 Période de questions du public

12.2 Période d'intervention des élus

12.3 Levée de la séance

2024-01-04

1.4 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire du conseil de la municipalité s'est tenue le 5 décembre 2023 et la séance extraordinaire qui s'est tenue le 5 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de cette séance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mois de décembre 2023 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2023.



2. ADMINISTRATION

2.1 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge doit être renouvelée lors des sinistres;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente est d'une durée de 2 ans au montant de 500 \$ annuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général ou le directeur général adjoint à signer pour et au nom de la municipalité l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge.

2024-01-06

2.2 NOMINATIONS DES MEMBRES ÉLUS ET DE CITOYENS AU CCU

CONSIDÉRANT QUE les mandats des membres citoyens est échu et qu'il y a lieu de nommer un nouveau membre du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

De désigner Mesdames Nancy Renouf, Sonia Éthier et Dominique Roy-Lajoie ainsi que Messieurs Jean-François Dupont et Marc Szalajko membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme, respectivement pour un mandat de deux ans;

De désigner Mesieurs Steeve Coll membre élu du Comité consultatif d'urbanisme jusqu'au terme de son mandat de conseiller municipal.

2024-01-07

2.3 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Il est procédé au dépôt du rapport annuel concernant l'application du règlement de la Municipalité sur la gestion contractuelle.



2.4 NOMINATIONS DE MEMBRES AU COMITÉ MUNICIPALITÉ AMIES DES AÎNÉS 2023-2025

CONSIDÉRANT QUE la composition du comité Municipalité amie des aînés doit être renouvelée jusqu'au 31 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steeve Coll et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

De nommer monsieur le maire Alain Chapdelaine, monsieur le conseiller Guy Nadon, monsieur le conseiller René Courtemanche, Marc Slajasko, Julie Salva, Jolène Gibs, Nicole Leclerc ainsi que monsieur Luc Léger, responsable des loisirs, sur ce comité.

2024-01-09 2.5 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU CONSEILLER DU DISTRICT NUMÉRO 1 - MONSIEUR STEEVE COLL

Il est procédé au dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller du district numéro 1, monsieur Steeve Coll.

3. RESSOURCES HUMAINES

2024-01-10 3.1 ADOPTION DE LA GRILLE SALARIALE 2024 DES EMPLOYÉS DU CAMP DE JOUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la direction générale ainsi que du responsable des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'adopter la grille salariale du camp de jour pour l'été 2024.

2024-01-11 3.2 AUTORISATION AFFICHAGE DES POSTES POUR LE CAMP DE JOUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu tiendra un camp de jour municipal à l'été 2024;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

D'autoriser la direction générale à procéder à l'affichage des postes pour la saison estivale 2024.

2024-01-12 3.3 EMBAUCHE - POMPIER RECRU

CONSIDÉRANT la recommandation de Luc Beauregard, directeur du service incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'embaucher Monsieur Guillaume Lavoie à titre de recrue.

4. COMMUNICATION

5. FINANCES

2024-01-13 5.1 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

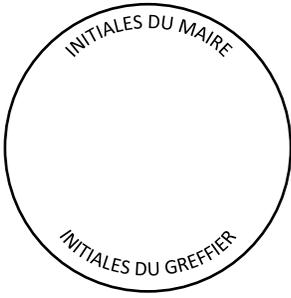
Il est procédé au dépôt du certificat de disponibilité des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses soumises aux membres du conseil pour approbation.

2024-01-14 5.2 ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENTS (COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER)

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et greffier-trésorier et des décisions prises lors de la dernière séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer sont conservées aux



archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient reproduites au long;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'approuver la liste des comptes payés pour le mois de décembre 2023 totalisant la somme de 220 176,65 \$ et d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2024 totalisant la somme de 258 440.61 \$.

2024-01-15 5.3 AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE 9 POUR LA CASERNE – 859, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

D'autoriser la demande de paiement 9 au montant total de 1407.90 \$.

2024-01-16 5.4 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PRÉVUES POUR L'ANNÉE 2024

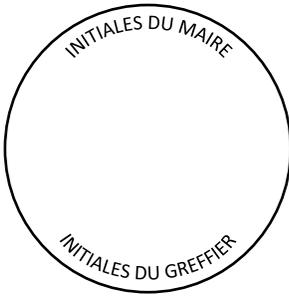
Il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'approuver la liste des dépenses incompressibles pour l'année 2024 jointes à la présente résolution totalisant la somme de 3 048 224 \$;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que le directeur général, ou en son absence le directeur des opérations, à faire les paiements des dépenses incompressibles.

2024-01-17 5.5 AUTORISATION DE DÉPENSES POUR L'ACHAT DE LIVRES ET PÉRIODIQUES DESTINÉS À LA COLLECTION MUNICIPALE DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE le budget 2024 adopté par le conseil de la Municipalité prévoit la somme de 6 000 \$ pour l'achat de livres et périodiques;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steeve Coll et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'autoriser la responsable du service de bibliothèque de la Municipalité à effectuer les déboursés nécessaires à l'achat de livres et périodiques destiné à la collection municipale pour l'année 2024 d'un montant ne dépassant pas la somme de 6 000 \$, avant taxes.

6. BIENS ET SERVICES

2024-01-18

6.1 OCTROI DE CONTRAT - LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR

CONSIDÉRANT QUE la location du photocopieur Xerox viendra à échéance sous peu;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de Xerox pour un nouveau photocopieur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

D'autoriser le directeur général ou le directeur général adjoint à signer pour et au nom de la municipalité une nouvelle entente de 66 mois avec Xerox pour la location d'un modèle C-8170.

7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES

2024-01-19

7.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 445-2023 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS DE COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2024

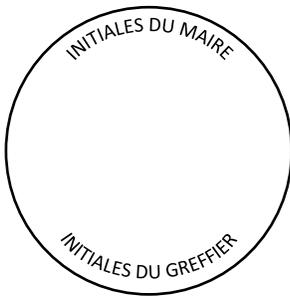
CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et dépôt du projet de règlement ont été dûment effectués à la séance ordinaire de décembre par le conseiller municipal Guy Nadon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'adopter le règlement 445-2023.

2024-01-20

7.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT 446-2024 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DE DIVERS SERVICES MUNICIPAUX.



Monsieur Denis Dugas, donne l'avis de motion et dépose le projet de règlement 446-2023. Ce projet établit les tarifs pour divers services municipaux.

8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

2024-01-21 8.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU MOIS PRÉCÉDENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

Il est procédé au dépôt du rapport du mois de décembre sur les permis en vigueur sur le territoire pour cette période.

2024-01-22 8.2 DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 12 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par Monsieur Steeve Coll et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

De déposer et d'adopter tel que soumis le procès-verbal du CCU du 12 décembre 2023.

2024-01-23 8.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 728, CÔTE SAINT-JEAN

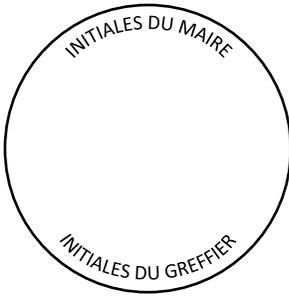
CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser, pour un bâtiment ayant fait objet d'un permis de construction en juin 2023, une demande de dérogation mineure afin de régulariser la situation décrite ci-dessous sur le bâtiment accessoire de type garage construit sur une

CONSIDÉRANT QUE une demande de permis a été déposée le 30 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE le permis numéro 2023-23088 a été délivré;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'urbanisme de la Municipalité a effectué une inspection le 17 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de non-conformité suite à cette inspection a été transmis au citoyen le même jour;



- CONSIDÉRANT QUE le citoyen a collaboré avec la Municipalité suivant la réception de l'avis d'infraction;
- CONSIDÉRANT QUE l'arpenteur-géomètre Géoterra, a fait parvenir à l'urbanisme les plans de la propriété sous les minutes 4361 produite le 21 novembre 2023;
- CONSIDÉRANT QUE dans le cas de la marge latérale et arrière, la dérogation est minime, à savoir de 1 à 2 cm;
- CONSIDÉRANT QUE la dérogation entre le bâtiment principal et le bâtiment accessoire ne cause pas de préjudice au voisinage;
- CONSIDÉRANT QUE le dossier respecte les objectifs au plan d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steeve Coll et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'autoriser la demande de dérogation mineure au 728, Côte Saint-Jean.

Mosnieur Denis Dugas enregistre sa dissidence sur ce point.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ (2 CONTRE 1)

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

2024-01-24

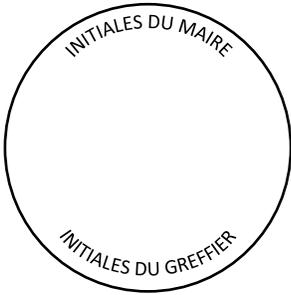
12.1 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du public sont invités à poser leurs questions au conseil.

2024-01-25

12.2 PÉRIODE D'INTERVENTION DES ÉLUS

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil sont invités à tour de rôle à s'exprimer sur un sujet d'intérêt public relatif à la Municipalité.



2024-01-26

12.3 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

De lever la séance

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le 6 février.

Alain Chapdelaine
Maire

Jean-Virgile Tassé-Themens
Directeur général et greffier-
trésorier

En vertu du 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, ALAIN CHAPDELAINE, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

Alain Chapdelaine
Maire